

CONSEIL MUNICIPAL 18 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance

Le 18 janvier 2021, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de LE VAUDREUIL, s'est réuni au Pavillon des Aulnes sous la présidence de Monsieur Bernard LEROY, Maire.

Etaient présents :

Bernard LEROY, Lise AUSSUDRE, Sylvain BELLET, Valérie BOULIER, Véronique BREGEON, Sylvie BROSSOIS, Claire BRUNEL, Jean-Pierre CABOURDIN, Lionel CHAINON, Florence CHARLES, Mireille COMBES, Jean-Marie GUINDON, Kevin HANGUEHARD, Marielle HANSER, Anne KALONJI, Virginie LANGLOIS, Didier LEVASSEUR Emmanuel MAYEUR, Guillaume PREVOTS, Beatrice PRIEUX PERANIC, Christophe MAUDUIT, Audric MORET, Karine ROUBLIQUE, Vincent SAIGRE, Louis SPEYBROUCK

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

-

Avaient donné pouvoir :

Marc BERTRAND à Anne KALONJI
Sylviane LORET à Béatrice PRIEUX PERANIC

Assistaient à la séance :

Cyril DEMARTHE, Mireille PAPEIL

Lionel CHAINON a été élu secrétaire de séance

1. FINANCES ET MARCHES PUBLICS

1. Marché public – travaux de l'église Notre Dame

• Consultation des entreprises

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune du Vaudreuil a confié au groupement JEAN-PIERRE BRABANT / PATRICK MONTILLON, sis 1 rue de l'Orient, 78000 VERSAILLES, une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration des maçonnerie, charpente et couverture de la nef et des bas-côtés et la restauration du chœur des bras nord et sud de l'abside et des sacristies de l'église Notre-Dame.

Au regard de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre, une procédure adaptée a été lancée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé le 21 octobre 2020 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

A l'issue de la consultation, les offres ont été ouvertes le 23 novembre 2020. Les lots 2 et 4 ont été déclarés infructueux et ont fait l'objet d'une nouvelle procédure sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-2 du Code de la commande publique. A l'issue de cette deuxième consultation, les offres ont été ouvertes le 21 décembre 2020.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres relatif aux deux consultations établi par le groupement de maîtrise d'œuvre, le pouvoir adjudicateur, lors de sa réunion en date du 11 janvier 2021, a attribué les marchés aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lots/Tranches	Entreprises attributaires	Montants HT	Montants TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Lot 1 : maçonnerie			
Tranche ferme : travaux de restauration de la nef et des bas-côtés	TERH Monuments Historiques chemin des Carrières 27200 VERNON	195 340 €	234 408 €
Tranche optionnelle n°1 : restauration du chœur des bras nord et sud de l'abside et des sacristies		204 614 €	245 536,80 €
Total du lot n° 1		399 954 €	479 944,80 €
Lot 2 : charpente			
Tranche ferme : travaux de restauration de la nef et des bas-côtés	TERH MONUMENTS HISTORIQUES CHARPENTE CHEMIN DES CARRIERES 27200 VERNON CEDEX 27681	66 650 €	79 980 €
Tranche optionnelle n°1 : restauration du chœur des bras nord et sud de l'abside et des sacristies		18 300 €	21 960 €
Total du lot n° 2		84 950 €	101 940 €
Lot 3 : couverture			
Tranche ferme : travaux de restauration de la nef et des bas-côtés	SOCIETE FALAISSIENNE DE COUVERTURE 8 RUE SAINT CLAIR DE VEAUX 14700 LA HOGUETTE CEDEX 14332	99 906,80 €	119 888,16 €
Tranche optionnelle n°1 : restauration du chœur des bras nord et sud de l'abside et des sacristies		29 753,18 €	35 703,82 €
Total du lot n° 3		129 659,98 €	155 591,98 €
Lot 4 : électricité			
Tranche ferme : travaux de restauration de la nef et des bas-côtés	SOCIETE COTE D'ALBATRE D'ELECTRICITE 185 PLACE PERSAC 76750 BUCHY CEDEX 76146	- €	- €
Tranche optionnelle n°1 : restauration du chœur des bras nord et sud de l'abside et des sacristies		15 380 €	18 456 €
Total du lot n° 4		15 380 €	18 456 €
Lot 5 : vitraux			

Tranche ferme : travaux de restauration de la nef et des bas-côtés	VITR'ART 47 BOULEVARD VOLTAIRE 92600 ASNIERES-SUR-SEINE CEDEX 92004	7 112,50 €	8535 €
Tranche optionnelle n°1 : restauration du chœur des bras nord et sud de l'abside et des sacristies		3 255 €	3 906 €
Total du lot n° 5		10 367,50 €	12 441 €
Total des lots		640 311,48 €	768 373,78 €

Un avenant est à prévoir pour le lot 2 charpente d'un montant de 22.222,50 € correspondant à la plus-value pour la couverture en tuiles petits formats.
Le conseil donne son accord de principe

Soit un montant total de 640.311,48 € + 22.222,50 € = 662.533,98 € HT.

M. le Maire rappelle au conseil les informations suivantes :

Tranche ferme 2021 et 2022 : nef, couverture et murs
Tranche conditionnelle 2023 : chœur, abside et bras

Subvention sollicitée auprès de la DRAC sur estimatif (799.214,65 € HT):

25 % sur la tranche ferme à savoir 110.857 ,98 €

40 % sur la tranche conditionnelle soit 142.313,10 €

La DRAC recevra copie de la délibération attribuant le marché dès que possible et une demande d'autorisation de commencement anticipé des travaux de façon anticipée sera réalisée.

Dossiers de demande de subvention Mon village Mon Amour (Département et Agglo)

RDV fixé avec Delphine Butelet le 26 janvier à 9 h 00 en mairie.

Réponse attendue pour mai

Début des travaux mi-avril si autorisation des financeurs.

La durée totale des travaux (Tranche Ferme + Tranche Optionnelle + durée d'inutilisation de l'église) est en cours d'étude d'optimisation avec l'architecte afin d'apporter les informations à la communauté catholique.

- **SPS**

Vu la délibération 2020/21 du 25 mai 2020 donnant délégation à M. le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

M. le Maire informe le conseil qu'une consultation a été lancée afin de recruter un coordinateur SPS dans le cadre des travaux de restauration de l'église Notre Dame.

Les devis ont été étudiés et l'entreprise OPC Normandie a été retenue pour cette mission pour un montant de 4.425 € HT soit 5.310,00 € TTC.

2. **Marché public – Maîtrise d'œuvre – Réhabilitation de l'école des Tilleuls**

Vu la délibération 2020/21 du 25 mai 2020 donnant délégation à M. le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation de mise en concurrence de maîtrise d'œuvre a été lancée afin de recruter une maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école maternelle des Tilleuls.

Considérant l'avis de publication au BOAMP n°20-107370 du 29/09/2020 portant sur une procédure adaptée ouverte en vertu des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Considérant les missions confiées en vertu de la loi MOP : mission de base + Diag + Quantitatif + OPC + STD

Considérant les offres reçues le 02/11/2020

Considérant l'analyse produite en vertu des critères énoncés au règlement de consultation, il a été souhaité de rencontrer les 3 meilleurs équipes au titre d'une audition

Considérant le résultat des auditions du 12/01/2021 des 3 équipes sélectionnées (Studio 13 Architecture, MVT Architectes et Coste et Orbach Architectes)

M. le Maire informe que le cabinet MVT Architectes a remis une offre économiquement la plus avantageuse et a, par conséquence, proposé de retenir le cabinet MVT Architectes pour un montant de 108.000 €HT correspondant à un taux de rémunération de 9% sur le coût prévisionnel des travaux fixé à 1.200.000 €HT

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres relatif à la consultation établi par l'AMO, le pouvoir adjudicateur, lors de sa réunion en date du 12 janvier 2021, a attribué au cabinet d'architectes ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir :

→ Cabinet MVT Architectes pour un montant de 108.000 €HT

Ce programme de travaux sera inscrit à la clause de revoyure du contrat d'agglomération afin que le Conseil Départemental apporte une subvention complémentaire à celle de l'Etat (DSIL) déjà obtenue, pour un total de 80%.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a confié à la société CUBIK le soin de mener une étude portant sur l'amélioration énergétique de l'école maternelle des Tilleuls afin d'aborder le virage de transition énergétique.

Ces travaux énergétiques permettront de réaliser une rénovation extérieure complète et à terme de réduire les coûts de fonctionnement.

Il rappelle le plan de financement défini dans sa délibération 2019/78 du 18 novembre 2019

Dépenses prévisionnelles		Financement		
Libellés	Montant HT	Libellés	%	Montant
Maîtrise d'œuvre et autres missions (CTC, SPS, etc...)	157.913 €	DSIL	40,00 %	495.607 €
		Région	26,50 %	328.400 €
		Agglomération	10,10 %	125.000 €
Etudes pré-opérationnelles	14.000 €	Seine Eure	23,40%	290.012 €
Travaux	982.750 €	Commune		
Autres dépenses	21.191 €			
Actualisation, révisions des prix	63.165 €			

Montant	1.239.019 €	Montant	1.239.019 €
----------------	--------------------	----------------	--------------------

Dans le cadre du décret « Eco-énergie tertiaire » entré en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2019 imposant une réduction des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires > 1.000 m² suivant le calendrier suivant :

- -40% avant 2030
- -50% avant 2040
- -60% avant 2050

L'école maternelle des Tilleuls faisant 1.642 m², ce décret est applicable.

Afin de se conformer à ces dispositions et ainsi augmenter le niveau de performance énergétique de l'école, l'estimation des travaux a été réévaluée en conséquence (+210.981 €HT).

Le plan de financement a donc été ajusté en conséquence soit :

Dépenses prévisionnelles		Financement		
Libellés	Montant HT	Libellés	%	Montant
Maîtrise d'œuvre et autres missions (CTC, SPS, etc...)	157.913 €	DSIL	34,18%	495.607 €
Etudes pré-opérationnelles	14.000 €	Département 27	28,96 %	420.000 €
		Agglomération Seine Eure	13,79 %	200.000 €
Travaux	1.193.731 €	Commune	23,07%	334.393 €
Autres dépenses	21.191 €			
Actualisation, révisions des prix	63.165 €			
Montant	1.450.000 €	Montant	100 %	1.450.000 €

Le conseil municipal
 Oui l'exposé du Maire
 Après en avoir délibéré

ANNULE la délibération 2019/78 du 18 novembre 2019

ACCEPTE le plan de financement tel que proposé

AUTORISE à M. le Maire à solliciter des subventions pour le financement de ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

3. Etude urbaine

Cette étude, prise en charge par l'agglomération, a été engagée.

Elle propose une réflexion sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire, le logement, le foncier, la circulation, les espaces paysagers, la présence du terrain de foot des Tilleuls (...) tenant compte de l'évolution de nos modes de vie Elle constituera une base de travail, sur laquelle une réflexion éclairée sur l'avenir de notre commune pourra s'engager au sein du conseil municipal.

4. Droit d'occupation du domaine public pour 2021

M. Leroy rappelle que les droits d'occupation du domaine public n'ont pas été appliqués concernant l'année 2021 pour :

- les commerçants ambulants
- les commerçants sédentaires (occupation des terrasses)

Ces droits seront à nouveau appliqués à compter du 1er janvier 2021 pour les commerçants ambulants.

Les commerces sédentaires actuellement fermés n'utilisent pas le domaine public. L'application de la taxe reste donc suspendue jusqu'à nouvel ordre.

2. VOIRIE ET BATIMENTS

1. Travaux du carré Saint Cyr – Incidence sur la circulation rue Arthur Papavoine

Des conditions plus strictes en matière de fermeture de la rue Papavoine seront imposées aux candidats, lors de la phase de négociation. Le titulaire devra effectuer une « demande de coupure » lors de certaines phases de travaux, afin de bloquer ponctuellement la circulation.

2. Carport du jardin des Petits choux et Local LCVN

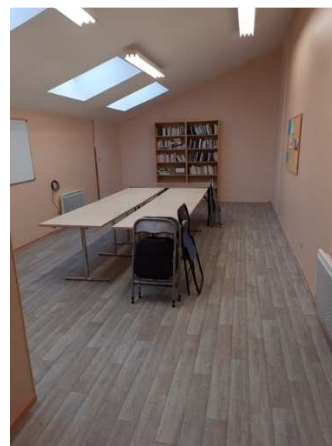
En raison de la crise sanitaire, les parents des enfants accueillis au Jardin des P'tits choux attendent à l'extérieur afin de récupérer leurs enfants. A la demande des parents, un carport de protection a été installé à l'entrée du jardin de P'tits Choux. Des photographies sont projetées aux élus.



Le local LCVN a été rénové.

L'association a d'ailleurs remercié les élus et le personnel pour le travail accompli.

Des photos sont présentées aux élus



3. Axe Hôtel Dieu – Papavoine

Les élus ont organisé, en présentiel, dans la rue, une réunion de travail sur l'Axe Hôtel Dieu/Papavoine.

Un compte-rendu très détaillé a été réalisé et envoyé aux élus pour correction. Ce compte-rendu reflète parfaitement les discussions pendant la déambulation.

Le cabinet Arc en Terre sera en mesure de présenter un projet de la rue de l'Hôtel Dieu et plusieurs esquisses des aménagements possibles de la place du Général de Gaulle d'ici à la fin du mois.

Une réunion est prévue le 2 février à 18 h 00 au Pavillon des Aulnes.

Une discussion sera également engagée à propos de la circulation vélo entre la salle des bords de l'Eure et la place du Général de Gaulle.

4. BHNS

M. Cabourdin a assisté à une réunion relative au BHNS avec les entreprises qui vont intervenir sur la section entre le rond-point du Fantôme et Mémoire et Paix.

Les travaux vont commencer le 1^{er} février et dureront 13 mois.

Eiffage est en charge de la voirie, Bouygues des réseaux et Vallois des espaces verts.

Une circulation à sens unique est prévue sur la route des Falaises en direction de Val de Reuil pendant toute la durée des travaux.

Une déviation sera mise en place pour l'autre sens, elle empruntera la voie de l'Orée.

M. Jedrzejczyk, policier municipal, sera invité à assister à la réunion de revue du plan de déviation et une visite sur site.

Les liaisons transversales par la rue Edmond Mailloux, rue du Général Leclerc, etc... seront maintenues pendant toute la durée du chantier avec des coupures au moment des travaux sur les croisements.

Les arrêts de bus devant Aptar, des pommiers, et de Janssen seront supprimés le temps des travaux. Les usagers seront informés directement par la SEMO (site internet et dans les bus). Les usagers pourront emprunter la piste cyclable pour se rendre à leurs lieux de travail.

5. Installation de bornes de recharge de véhicules électriques

Il est nécessaire d'étudier la possibilité d'installer une ou deux bornes de recharge de véhicules électriques sur le parking qui sera créé face à la mairie (12, rue Bernard Chédeville).

Une discussion s'engage entre les élus.

Le SIEGE prendrait en charge 60 % du coût et le reste serait à la charge de l'Agglomération Seine Eure.

Les élus donnent leur accord pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.

6. Agglomération Seine Eure – Etude hydraulique – Centrale hydro-électrique du Vaudreuil

M. Cabourdin informe le conseil municipal qu'une étude a été commandée par le C2D relative au potentiel de production d'électricité par les petites centrales électriques installées le long des cours d'eau de l'Agglomération Seine Eure à l'exception de la Seine et que l'Agglomération Seine Eure a reçu les conclusions du bureau d'études début janvier.

Cette étude, très complète, conclut à une seule opportunité suffisamment rentable au droit du barrage de la Villette à l'entrée de Louviers.

2 autres candidats avec un bon potentiel ont été étudiés dont le grand moulin du Vaudreuil qui pourrait turbiner un débit d'environ 17 m³/s avec une hauteur de chute de 1,75m et produire environ 800 MWh par an correspondant à un chiffre d'Affaire annuel de 112.000 K€ revendus à EDF.

La centrale existante turbine à 6m³/s et produit environ 280 MWh/an et alimente 500 clients. Cette centrale appartient désormais à la Société hydroélectrique du Vaudreuil, SAS basée à Paris. M€ avec un retour de près de L'étude avance un coût d'investissement de ,

Ans.
Elle met aussi en avant les problèmes possibles de nuisances pour les riverains au moment des travaux et cours d'exploitations (bruit).

Il est demandé de créer un groupe de travail afin de juger de cette opportunité (au titre de la sauvegarde du patrimoine de la commune et de la production d'énergie renouvelable) et savoir si il est intéressant de s'emparer de la question pour trouver une solution plus économique et trouver les subventions possibles à la réunion d'un tel projet.

Le groupe de travail sera constitué de

- M. Cabourdin
- M. Saigre
- M. Bellet
- M. Moret

3. AFFAIRES GENERALES

1. COVID 19 – situation sanitaire

La vaccination contre la COVID-19 a débuté dans notre département le 5 janvier dernier.

Renforcement de la phase 1 de vaccination :

À partir du lundi 18 janvier, cette première phase sera étendue aux personnes âgées **de plus de 75 ans** ne résidant pas dans des structures d'hébergement.

Ce sont dans notre département près de **46 000 personnes** qui seront ainsi concernées par cette étape. **La vaccination de ce nouveau public s'étalera sur plusieurs semaines jusque fin février.**

Dispositif retenu pour la vaccination des personnes de plus de 75 ans :

Après échanges avec les élus et l'ARS, et en prenant compte des données territoriales (présence hospitalière, répartition des populations...) mais aussi des contraintes logistiques du vaccin, M. le Préfet a arrêté un dispositif organisé autour d'une forte mobilisation des structures hospitalières, auxquelles il a pu associer des initiatives proposées par les collectivités.

Le dispositif mis à disposition de la population à partir du 18 janvier comportera donc :

- **7 centres de vaccinations portés par des structures hospitalières** (hôpitaux d'Évreux, de Pont-Audemer, de Bernay, de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton, de Gisors, de Vernon, des Andelys) ;
- **4 centres communaux** mis en place par des communes de notre département (Évreux, Gisors, Les Andelys, Louviers). Ces centres ont été retenus pour leur proximité immédiate avec un centre hospitalier.

Parallèlement, un travail est en cours de finalisation pour la mise en place d'une **structure mobile**.

Pour cette nouvelle étape, M. le Préfet privilégie un dispositif robuste qui nous permette de couvrir l'ensemble de notre département tout en maîtrisant le processus, complexe, d'approvisionnement et d'organisation (sécurité sanitaire, traçabilité, respect des conditions de mise en oeuvre du vaccin notamment les conditions de conservation).

Chacun de ces 11 centres pourra accueillir les personnes cibles, quel que soit leur lieu de domiciliation.

Ce n'est qu'une **première étape** : le processus vaccinal durera en effet plusieurs mois, pour venir progressivement toucher l'ensemble de la population.

Modalités de prise de rendez-vous pour la vaccination des personnes de plus de 75 ans :

La liste des centres de vaccination est **accessible** à partir du 14 janvier sur Internet : **sante.fr**

Pour faciliter la prise de rendez-vous, une plateforme d'accueil téléphonique centralisée sera accessible à partir du 14 janvier au numéro suivant : **02 79 46 11 56** (de 8h à 18h - 7 jours/7)

La prise de rendez-vous est également possible à partir de la plateforme **doctolib.fr**.

Seules les personnes entrant dans les catégories éligibles peuvent bénéficier du vaccin.

Il est précisé que le CCAS appelle les personnes, de plus de 75 ans, habitant la commune, afin de les inciter à se faire vacciner.

253 personnes sont concernées pour notre village.

Les informations ont été mises sur le site internet de la commune, sur Facebook, les panneaux numériques.

Les personnes entrant dans les catégories éligibles recevront également un courrier de l'ARS ou de l'assurance maladie.

La plate-forme est actuellement saturée et tous les créneaux de rendez-vous ont déjà été réservés.

La commune propose de prendre en charge le déplacement des personnes qui rencontrerait des difficultés en matière de déplacement.

3 personnes sont concernées pour le moment.

Il convient d'étudier la possibilité de mettre en place des courses de taxis ou de mobiliser les bénévoles.

M. Speybrouck rappelle qu'une quarantaine de personnes se sont portées bénévoles. Elles seront sollicitées.

Une seule personne a demandé une aide administrative à la mairie afin de prendre rendez-vous pour la vaccination. Les agents communaux prendront en charge cette demande.

M. Leroy précise que la vaccination des personnes de plus 75 ans et des pathologiques devrait durer jusqu'à fin février.

2. Porter à connaissance du comité syndical du SIEGE en date du 11 décembre 2020

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de porter à connaissance le compte rendu des décisions adoptées par le comité syndical du SIEGE du 11 décembre 2020

Conformément à l'article L 5211-47 du CGCT le document est affiché en mairie.

Le conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,

DIT avoir eu connaissance du compte rendu des décisions adoptées par le comité syndical du SIEGE du 11 décembre 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité

3. Effectifs des écoles

Une étude attentive des effectifs des écoles est réalisée et une baisse des effectifs est constatée à l'école du Général Leclerc.

4. Dates à retenir

Dates	R° Adjointes 19 h 30	Conseil municipal 20 h 30	Conseil communautaire 20 h 30	Autres	
2021	Vacances de Noël du 19 décembre au 04 janvier				
	Février	01/02	08/02 19 h 00	18/02	
	Vacances d'Hiver du 20 février au 8 mars				
	Mars	08/03	22/03	18/03	Banquet des Anciens : 21/03
	Avril	12/04	19/04	15/04	
	Vacances de Printemps du 24 avril au 10 mai				
	Pont de l'ascension du 12 mai au 16 mai				
	Mai	17/05	31/05	20/05	
	Juin	14/06	28/06	17/06	
	Vacances d'été dès le 6 juillet				

Fin du conseil municipal : 23 H 00